

COMITÉ DE DISCIPLINE
Chambre de l'assurance de dommages

Audience du 14 décembre 2022

(par visioconférence)

Président : *M^e Patrick de Niverville*
Membres : *M. Luc Demers, expert en sinistre*
M^e Martine Carrier, expert en sinistre

Procureure du plaignant : *M^e Maryse Ali*
Procureur de l'intimé : *M^e Giuseppe Battista*

RÔLE

9 h 30 **Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages**
c.
Jimmy Fequet
Expert en sinistre (5A)
Certificat n° 179940
Plainte n° 2022-04-02(E)

(Audition sur culpabilité)

Nature de la plainte :

- Chef 1 a exercé ses activités de manière négligente, en contravention avec les articles 10, 48, 52 et 58(1) du *Code de déontologie des experts en sinistre*.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec le secrétaire du Comité de discipline au (514) 842-2591 poste 303 ou 1 800 361-7288.